

Conseil communal de Château-d'Œx**Installation et assermentation des autorités communales
Législature 2016 - 2021****Procès-verbal de la séance du samedi 25 juin 2016
10h00 - 11h30, Salle du Conseil communal**

Le Conseil communal de Château-d'Œx a été convoqué en date du 26 avril 2016 afin de procéder, ce samedi 25 juin 2016, sous la présidence de M. Roland Berdoz^o-^oPréfet, à l'assermentation des membres du Conseil communal, à l'assermentation des membres de la Municipalité, ainsi qu'aux nominations légales.

1. Ouverture de séance - M. Roland Berdoz, Préfet

M. le Préfet ouvre la séance, accompagné des bannières communale et cantonale, portées respectivement par MM. Jean-Sylvain Mottier et Claude-Alain Bovon.

Il souhaite la bienvenue aux élu-e-s du législatif et de l'exécutif. M. le Préfet salue également le public et remercie M. Guy Liagre, Pasteur, de sa présence. Il lui donne la parole.

2. Allocution - M. Guy Liagre, Pasteur, Eglise réformée vaudoise

M. le Pasteur rappelle que son intervention dans le cadre de de l'installation des autorités communales découle de la reconnaissance constitutionnelle de l'Eglise évangélique réformée, de l'Eglise catholique romaine et de la Communauté israélite (*Constitution du Canton de Vaud, Titre VIII*).

Il évoque plusieurs qualités à développer en tant que Conseillères et Conseillers communal, en tant que Conseillères et Conseillers municipal : la sagesse et la conscience, le respect des différences, l'idéal de l'égalité au sein de la famille humaine, l'écoute par l'esprit et par le cœur, l'observation des réalités et des valeurs qui constituent notre société. Toutes ces qualités soutiennent les élu-e-s dans leur mission complexe : travailler ensemble au service de la collectivité, diriger démocratiquement la Commune.

M. le Pasteur émet le vœu que le bonheur et la bénédiction accompagnent les nouvelles autorités communales, comme ils accompagnent tous ceux et toutes celles qui se comportent avec justice et équité.

3. Installation du Conseil communal

M. le Préfet n'a constaté aucune irrégularité dans le processus électoral qui s'est déroulé depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 07 octobre 2015 et jusqu'à l'issue des élections communales 2016. D'autre part, aucun recours au sujet de ces élections n'a été déposé.

M. le Préfet se déclare donc en mesure d'assermenter les élu-e-s pour la nouvelle législature, qui débute le 1^{er} juillet 2016 et qui se termine le 30 juin 2021.

M. le Préfet rappelle pour commencer l'article 143 de la *Constitution vaudoise* au sujet des incompatibilités (Titre VI, Chapitre I Communes). Il prie chaque personne assermentée ce jour de bien vouloir prendre acte de ces conditions légales et de contacter la Préfecture en cas de doute sur l'interprétation de ce texte.

Les personnes suivantes se sont excusées pour leur assermentation du Conseil communal : Jean-Philippe Blum, Xavier Ecoffey, Patrick Girardet, Bénédicte Hauswirth, Nicolas Henchoz, Valérie Isoz, Nicolas Mottier, Christian Raymond, Claude-Eric Rossier, Patrice Rossier, Nicole Schnegg, Julien Wuillens.

Ces personnes seront assermentées ultérieurement, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les Communes*.

L'Assemblée se lève pour procéder à l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture du serment suivant, prescrit à l'article 9 de la *Loi sur les Communes* :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

À l'appel de son nom, chacun et chacune promet de respecter le serment.

M le Préfet prend acte de leur promesse. Il déclare les **48 élu-e-s** présent-e-s officiellement installé-e-s en qualité de membres du Conseiller communal de Château-d'Œx pour la législature 2016-2021.

Le Conseil communal est composé de trois groupes politiques, se répartissant les sièges de la manière suivante :
Les Libéraux-Radicaux (PLR) - 33 membres
Parti Socialiste (PS) - 10 membres
Union démocratique du centre (UDC) - 17 membres

Parmi les 60 membres de l'Assemblée, 19 sont nouvellement élu-e-s.

Un exemplaire du Règlement du Conseil communal leur est distribué à l'issue de la séance ou, pour les personnes excusé-e-s, leur sera distribué par leur président-e de groupe.

4. Installation de la Municipalité

L'Assemblée se lève pour procéder à l'assermentation de la Municipalité.

M. le Préfet, après avoir vérifié qu'il n'y a entre les élu-e-s de l'exécutif aucun degré de parenté prohibé par la loi (article 48 de la *Loi sur les Communes*, LC), procède à l'assermentation des 7 membres de la Municipalité.

M. le Préfet donne lecture du serment officiel (article 9 LC), auquel s'ajoute l'alinéa suivant pour les membres de la Municipalité (article 62 LC) :

« Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

Les élu-e-s à la Municipalité prêtent serment.

M le Préfet prend acte de leur promesse et les déclare installé-e-s pour la législature 2016-2021.

La Municipalité est ainsi composée de Madame et de Messieurs :

<p>M. Christian Daenzer, PLR</p> <p>M. Eric Fatio, PS</p> <p>M. Eric Grandjean, PLR</p> <p>M. Stéphane Henchoz, UDC</p> <p>M. François Jaquillard, PLR</p> <p>M. Charles-André Ramseier, PLR</p> <p>Mme Mary-Josée Rossier, UDC</p>

Les dicastères pour la législature 2016-2021 ont été attribués lors de la séance municipale du 20 avril dernier, composée des membres élu-e-s lors des élections communales 2016.

M. Charles-André Ramseier a été proclamé Syndic par le Bureau électoral en date du 29 mars 2016.

5. Allocution - M. Roland Berdoz, Préfet

Les autorités communales étant légalement installées, M. le Préfet apporte les félicitations du Conseil d'Etat. Au nom de l'exécutif cantonal et en son nom personnel, il remercie les membres des autorités pour leur engagement au service de l'institution communale, qui, conjointement aux institutions cantonales et fédérales, vise à répondre aux besoins établis de la population : santé, éducation, sécurité, solidarité avec les plus vulnérables, parmi d'autres.

La prestation de serment symbolise la responsabilité, le respect et l'exemplarité de cet engagement, à assumer de manière active et constante tout au long de la législature.

M. le Préfet rappelle encore les principes fondamentaux régissant la distinction entre les compétences relevant du Conseil communal, de la Commission de gestion, et les compétences relevant de la Municipalité. Voir le *Règlement du Conseil communal, Chapitre III : Attributions et compétences*.

Concernant la Commission de Gestion-Finances (CoGeFi), voir la *Loi sur les Communes* (art.40 et 93) et le *Règlement du Conseil communal* (art.37 et Chapitre II Examen de la gestion et des comptes).

Le site <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/> rassemble l'ensemble des informations et des références permettant de bien comprendre le fonctionnement et les missions des autorités communales.

Enfin, M. le Préfet rappelle que le peuple souverain a confié à l'Etat la mission de veiller à ce que les activités communales soient conformes à la loi (*Constitution du Canton de Vaud, art.140*). Il informe également les autorités communales que le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), à Lausanne, propose des formations dans le domaine de l'administration et des politiques publiques. Le Service des Communes (SCL) et la Préfecture Riviera Pays-d'Enhaut sont également à disposition pour tout renseignement.

M. le Préfet conclut son allocution en remerciant les Conseillères communales et les Conseillers communaux qui cessent leur activité au 30 juin 2016 ; il remercie également M.

Charles-Abram Favrod-Coune, Conseiller municipal sortant. M. le Préfet leur adresse sa vive reconnaissance, tout en espérant que les souvenirs, les expériences et les connaissances acquises en tant qu'élus-e-s au service de la collectivité continuent à enrichir leur vie.

Que cette nouvelle législature soit l'occasion renouvelée de travailler ensemble de manière constructive, ouverte et sereine, pour une qualité de vie partagée !

Applaudissements de l'Assemblée.

6. Allocution - M. Charles-André Ramseier, Syndic

M. le Syndic apprécie cet instant à sa juste valeur.

Au nom de la Municipalité, il adresse aux membres du Conseil communal sa reconnaissance aux élus-e-s qui, par leur promesse, ont accepté de poursuivre leur mandat, ses félicitations aux élus-e-s nouvellement assermentés-e-s.

Il relève que durant la législature précédente, l'ambiance de travail entre l'Assemblée délibérante et l'exécutif a été captivante, enrichissante et saine. La Municipalité mettra tout en œuvre pour conserver cette bonne collaboration tout au long de la nouvelle législature, en gardant à l'esprit que la Commune entre dans une période d'économie, durant laquelle chacune et chacun devra être prêt à faire des concessions ; les choix seront difficiles et devront être assumés collectivement.

La Municipalité s'engage ici à mettre en œuvre une communication ouverte et franche, avec le Conseil communal et avec la population. Elle sera à l'écoute, tout en agissant dans le cadre des missions qui lui sont imparties et donc des décisions qui en découlent. L'esprit de la Municipalité se veut positif, avec l'objectif de gérer au mieux le patrimoine et les équipements de la grande et magnifique Commune de Château-d'Œx. Il s'agira d'améliorer encore les rapprochements avec les Communes de Rossinière et de Rougemont, afin d'envisager, à termes, un avenir commun. Ce débat n'est pas encore ouvert, mais il sera abordé durant la nouvelle législature.

M. le Syndic adresse à chacune et à chacun ses meilleurs vœux de santé et de réussite pour les défis qui attendent les autorités communales.

7. Désignation provisoire d'un-e Secrétaire et de 3 scrutateurs-scrutatrices

Afin de pouvoir passer à la suite des opérations, **M. le Préfet** désigne le Bureau provisoire :

Secrétaire provisoire : Mme Myriam Stucki Tinouch

Scrutatrice provisoire : Mme Véronique Jaquillard

Scruteurs provisoires : MM. Colin Rossier et Raymond Vuadens

8. Election de la Présidence du Conseil communal, 1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2017

En vertu de l'article 10 LC, **M. le Préfet** procède à l'élection de la Présidence du Conseil communal.

Mme Céline Baux s'exprime au sujet du mode de désignation de la Présidence du Conseil communal. Lors du Conseil communal du 23 juin 2016, il a été rappelé à l'Assemblée la possibilité d'élire tacitement les membres du Bureau (LC art.11 al.3, RCC art.12 al.2) et il a également été communiqué que le Bureau, dans sa séance du 23 mai 2016 s'était prononcé pour l'élection à bulletin secret.

Mme Céline Baux demande dès lors à M. le Préfet de soumettre le mode de désignation des membres du Bureau à l'approbation du Conseil communal.

Elle estime personnellement que l'élection au bulletin secret assure la solennité de l'élection de la Présidente ou du Président du Conseil, 1^e Citoyen-ne de la Commune.

M. le Préfet a bien l'intention de demander son avis à l'Assemblée sur le mode désignation des membres du Bureau étant donné que le Règlement du Conseil communal de Château-d'Œx autorise à la fois l'élection au bulletin secret et l'élection tacite.

M. le Préfet demande s'il y a une candidature à la Présidence du Conseil communal.

Mme Sonia Rosat, pour le groupe PLR et selon le tournoi établi (annexe au RCC), présente M. Charles-André Pfister à la fonction de Président du Conseil communal.

M. Charles-André Pfister accepte cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Vote du mode de désignation

M. le Préfet rappelle donc les articles 11 al.3 LC et 12 RCC.

Il demande aux membres du Conseil communal favorables à l'élection au bulletin secret de l'exprimer par un lever de main.

21 Conseillères et Conseillers sont favorables à l'élection au bulletin secret, alors que la majorité est à 25.

Election du Président du Conseil communal

Il est procédé à l'élection tacite de **M. Charles-André Pfister** à la fonction de Président du Conseil communal.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Charles-André Pfister promet de remplir avec humilité et respect cette charge pour le bien du Conseil communal et de la Commune, dans le cadre et dans l'esprit des institutions.

9. Election du Secrétariat du Conseil communal, 1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2021

Mme Yvonne Wespi, Présidente sortante du Conseil communal et au nom du Bureau, propose la candidature de Mme Myriam Stucki Tinouch à la fonction de Secrétaire du Conseil communal.

M. le Préfet rappelle les prescriptions légales de la Loi sur les communes (art.10 al.2 et art.12 al.2) concernant la désignation à cette fonction.

Mme Myriam Stucki Tinouch accepte cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. le Préfet propose l'élection tacite et demande s'il y a une opposition à ce mode de faire. Il n'y en a pas.

Il est dès lors procédé à l'élection tacite de **Mme Myriam Stucki Tinouch** à la fonction de Secrétaire du Conseil communal.

Applaudissements de l'Assemblée.

10. Remise de la Présidence de séance au Président du Conseil communal

M. le Préfet remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à cette séance et adresse ses vœux les meilleurs aux nouvelles autorités communales.

11. Départ de M. Roland Berdoz, Préfet

M. le Préfet libère les porteurs de bannière communale et cantonale ; il confie la présidence à M. Charles-André Pfister et, l'Assemblée s'étant levée, quitte la salle du Conseil communal.

Applaudissements de l'Assemblée.

Le Préfet
Roland Berdoz

La Secrétaire provisoire
Myriam Stucki Tinouch

Fin de la 1^e Partie

2^e Partie

Président et Secrétaire ayant été élu-e, le Conseil peut valablement délibérer et la séance se poursuit selon l'ordre du jour prévu

12. Election du Bureau du Conseil communal, 1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2017

Les candidatures suivantes sont présentées aux fonctions du Bureau :

Mme Céline Baux présente **Mme Sonia Ludi - UDC** à la 1^e vice-présidence.

Mme Sonia Rosat présente **M. Fred-Paulin Gétaz - PLR** à la 2^e vice-présidence.

M. Raymond Vuadens présente **M. Fernando Ferreira - PS** en tant que scrutateur.

M. Charles-André Pfister présente **M. Alain Rossier - PLR** en tant que scrutateur.

Les candidatures de **Mme Sarah Blum**^{°-°PLR} et de **M. Raymond Vuadens**^{°-°PS} sont présentées aux fonctions de scrutatrice et de scrutateur suppléant-e.

Sans opposition de la part de l'Assemblée, **M. le Président** procède tacitement aux nominations des membres du Bureau et de leurs suppléant-e.

Les applaudissements nourris remplacent la distribution, la récolte, le décompte des bulletins de vote puis la proclamation des résultats !

M. le Président libère la scrutatrice et les scrutateurs provisoires.

Il demande à **MM. Fernando Ferreira** et **Alain Rossier**, scrutateurs désignés par l'Assemblée, de bien vouloir prendre place à la table du Bureau.

13. Election de l'Huissier-e, 1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2021

Mme Yvonne Wespi, Présidente sortante du Conseil communal et au nom du Bureau, propose la candidature de M. François Andrey à la fonction d'Huissier.

M. François Andrey, qui accepte cette candidature, est élu tacitement à la fonction d'Huissier du Conseil communal.

Applaudissements de l'Assemblée.

14. Nomination des commissions permanentes

M. Pierre-François Mottier propose que les personnes élu-e-s mais excusées aujourd'hui, candidates aux Commissions permanentes et au Conseil intercommunal de l'ASIPE, entrent en fonction après leur assermentation ultérieure par le Bureau ou devant le Conseil communal.

Vote

M. le Président soumet cette proposition au vote.

Le Conseil communal accepte cette proposition à l'unanimité.

les candidat-e-s aux Commissions permanentes et au Conseil intercommunal de l'ASIPE entreront donc en fonction après leur assermentation.

a. Nominations à la Commission de Gestion-Finances (CoGeFi)

Les candidat-e-s suivant-e-s sont présenté-e-s par un-e collègue de leur groupe respectif puis, aucune opposition n'ayant été exprimées, élu-e-s en bloc et par applaudissements :

Mme Andrey Anastasia	PS	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable</i>
Mme Baux Céline	UDC	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2017, non renouvelable</i>
M. Gétaz Fred-Paulin	PLR	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2018, non renouvelable</i>
M. Lenoir Maxime	UDC	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable</i>
M Rossier Alain	PLR	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2017, renouvelable</i>
M. Vuadens Raymond	PS	<i>mandat jusqu'au 30 juin 2017, renouvelable</i>

Mme Valérie Isoz[°]-°PLR et **M. Xavier Ecoffey**[°]-°PLR entreront en fonction après leur assermentation pour un mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable.

b. Nominations à la Commission de Recours en matière fiscale - législature

Les candidat-e-s suivant-e-s sont présenté-e-s par un-e collègue de leur groupe respectif puis, aucune opposition n'ayant été exprimées, élu-e-s en bloc et par applaudissements :

Mme Blum Sarah	PLR
M. Clément David	PLR
Mme Morier Francine	PLR
M. Gorgé Pierre-Alain	PS

M. Patrice Rossier[°]-°UDC entrera en fonction après son assermentation.

c. Nominations à l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

Les candidat-e-s suivant-e-s sont présenté-e-s par un-e collègue de leur groupe respectif puis, aucune opposition n'ayant été exprimées, élu-e-s en bloc et par applaudissements :

Mme Clot Sylviane	PS	suppléante
Mme Ludi Sonia	UDC	déléguée

M. Patrick Girardet[°]-°PLR entrera en fonction en tant que délégué à l'ASIPE après son assermentation au Conseil communal et après son installation au Conseil intercommunal de l'ASIPE.

M. le Président rappelle que la séance d'installation du Conseil intercommunal de l'ASIPE est fixée au 5 juillet 2016. La convocation sera transmise aux personnes désignées.

M. le Président félicite et remercie vivement toutes les personnes désignées ce matin aux différents mandats liés à leur fonction de Conseillère communale et de Conseiller communal.

15. Propositions individuelles

Mme Mary-Josée Rossier, assermentée en qualité de Municipale, évoque la soirée conviviale partagée entre les partis suite aux élections communales 2016. Lors de cette soirée, des confrères (d'un parti majoritaire) s'exclament, tout heureux, que la nouvelle Conseillère municipale pourra servir le café durant les séances... Mme Mary-Josée Rossier profite donc de l'occasion qui lui est offerte ici pour s'adresser à ses futurs collègues Municipaux : « *Chers collègues municipaux, vous êtes de grands garçons pour appuyer sur le bouton, touiller et boire votre café, puis vous diriger vers l'évier pour tout nettoyer... bon café !* » Mme Mary-Josée Rossier leur offre une magnifique tasse nominative réalisée à la Poterie Chevalley, aux Crêts.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et transmet ses félicitations aux nouvelles autorités installées ce matin. Il informe également qu'il est en relation avec Mme Yvonne Wespi, Présidente sortante, pour assurer la transition, et qu'il prendra connaissance des documents de référence pour son mandat.

Il est 11h30 lorsque M. le Président clôt la séance et convie l'ensemble des personnes présentes à l'apéritif de début de législature, organisé à la Table d'hôtes du Berceau.

Agenda :

Installation et assermentation de l'ASIPE mardi 05 juillet 2016, 16h30

Séance du Conseil communal jeudi 15 septembre 2016, 20h30

Le Président
Charles-André Pfister

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch